



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**SYNDICAT MIXTE OUVERT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR TRES HAUT**  
**DEBIT**

**Procès-Verbal de la Délibération n° 2018-048**

<b>Comité syndical du :</b> <b>12 novembre 2018</b>	<b>Convoqué le :</b> <b>05 novembre 2018</b>
<b>Transmis en Préfecture des Bouches du Rhône le :</b> <b>13 novembre 2018</b>	<b>Affiché le :</b>

-----

Le lundi 12 novembre 2018 à 13h30, se sont réunis au Syndicat Mixte Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit, sis Aix-en-Provence, tous les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit.

Délégués présents :

- Chantal EYMEOD                      disposant de 6 voix
- Françoise BRUNETEAUX            disposant de 6 voix
- David GEHANT                        disposant de 6 voix
- Sophie VAGINAY-RICOURT        disposant de 2 voix
- Gérard TENOUX                      disposant de 2 voix
- Arnaud MURGIA                       disposant de 2 voix
- Forent ARMAND                       disposant de 2 voix
- Marie-Pierre CALLET                disposant de 2 voix
- Laëticia QUILICI                     disposant de 2 voix

Délégués absents donnant pouvoir :

- Hélène RIGAL disposant de 6 voix donne son pouvoir à Chantal EYMEOD
- Solange BIAGGI disposant de 2 voix donne son pouvoir à Marie-Pierre CALLET
- Nathalie PONCE-GASSIER disposant de 2 voix donne son pouvoir à Sophie VAGINAY-RICOURT

Délégués absents :

- Robert GAY                            disposant de 2 voix
- Valérie GUARINO                    disposant de 2 voix
- Jean-Guy DI GIORGIO               disposant de 2 voix
- Chantal LASSOUTANIE               disposant de 2 voix

Le nombre d'Elus présents représente 30 voix sur un total de 48 voix. Le quorum de 25 est donc atteint.

Après avoir délibéré, le Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit adopte à l'unanimité des suffrages exprimés ce qui suit.

*La Présidente du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille -22-24, rue Breteuil – 13006 Marseille*

**COMITE SYNDICAL****Séance du 12 novembre 2018 à 13h30****DELIBERATION N° 2018-048****AUTORISATION A LA PRESIDENTE DE DEPOT D'UN DOSSIER DE  
DEMANDE DE SUBVENTION AU FEDER-FSE-PROGRAMME 2014-  
2020 POUR LE TERRITOIRE DES BOUCHES-DU-RHONE**

Le Comité syndical,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit (PACA THD) ;

**Vu** le rapport n°2018-048.

**Considérant** que la Région, en tant qu'autorité de gestion, a arrêté son Programme Opérationnel (PO) pour l'utilisation des Fonds de Développement Régional (FEDER)-Fonds Social Européen (FSE) de l'Union Européenne pour la période 2014-2020 et s'est engagée à développer l'économie et les services numériques ;

**Considérant** le lancement par la Région Sud Provence Alpes-Côte d'Azur, d'ici fin 2018, d'un appel à proposition relatif à la mise en œuvre de la « Priorité d'Investissement 2a » de l'« Objectif Thématique 2 » (Axe 2 : OT2- PI2a) du PO, qui consiste à : « *Bâtir la Smart Région : connecter au Très Haut Débit les sites prioritaires pour le développement territorial* » ;

**Considérant** l'objectif visé par le PO en la matière visant à connecter au très haut débit des sites prioritaires, dont les zones d'activités économiques, les sites de santé, les sites d'éducation et les sites de recherche, dans les zones non couvertes par l'initiative privée, en soutenant les actions de ce type menées par les collectivités et groupements de collectivités ;

**Considérant**, que le projet global a fait l'objet du dépôt d'un dossier de financement auprès de l'Etat au titre du Fonds national pour la Société Numérique (FSN). Un accord préalable de financement du Premier Ministre de 8,72 M€ a été obtenu en juin 2017. Le projet est ainsi conforme au Programme France Très Haut Débit et bénéficie de la notification d'Aide d'Etat portée par l'Etat au titre du programme national ;

**Considérant** que PACA THD a pour ambition, dans le cadre du financement de ses actions par le Plan France Très Haut Débit, de connecter au très haut débit ces sites prioritaires, et qu'il est par

conséquent logique qu'il réponde à l'appel à proposition de l'Axe 2 : OT2- PI2a du PO FEDER/FSE pour obtenir son soutien :

**Considérant** le niveau de participation du FEDER sur le projet présenté, déterminé sur la base du besoin de financement public tel que défini par l'Etat dans le cadre du Plan France Très Haut Débit (PFTHD) ;

**Considérant** que le besoin de financement public correspond aux coûts de déploiement auxquels est retranchée la valeur actuelle nette des droits d'accès commercialisés auprès des opérateurs usagers. Ces droits d'accès sont estimés à 400€ par prise s'agissant des réseaux de desserte FTTH.

PACA THD - Demande de financement FEDER	Montants
Investissements sur le périmètre de la demande	21,42 M€
Droits d'accès (400€ par prise INSEE (26 543))	-10,62 M€
Besoin de financements publics	10,80 M€
50% du besoin de financement → FEDER	5,40 M€
Pourcentage de financement FEDER sur le périmètre	25,2%

**Considérant** enfin que PACA THD propose une intervention du FEDER à hauteur de 25,2% des investissements engagés.

#### DELIBERE

**ARTICLE 1** : le Comité syndical autorise Madame la Présidente de THD à élaborer et déposer un dossier de demande de financement des actions de PACA THD dans le cadre de l'appel à proposition de l'Axe 2 : OT2- PI2a du Programme opérationnel FEDER-FSE pour la période 2014-2020, dont l'autorité de gestion est la Région-Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

**ARTICLE 2** : le Comité syndical autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette demande et à engager toutes les démarches nécessaires.

**Madame la Présidente de PACA THD**

Signé

**Chantal EYMEOD**